

ANNEXE 1

Cahier des Charges pour les tuteurs des étudiants de première année des Masters MEEF Second degré et Encadrement éducatif

Le stage s'inscrit dans la double dynamique de la professionnalisation et de la préparation au concours de recrutement.

La situation professionnelle privilégiée portera sur l'étude et la mise en œuvre des conditions d'apprentissage des élèves : évaluation, prise en compte de la diversité des élèves et sur les dispositifs inter disciplinaires, d'accueil ou d'accompagnement des élèves.

Le stage participe à l'acquisition progressive des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du référentiel paru dans l'arrêté du 24 juillet 2020.

Rôle et mission tuteur

Le stage s'effectue dans un premier temps en observation puis progressivement en pratique accompagnée. Le tuteur accueille l'étudiant, le conseille, l'aide à ajuster son positionnement et facilite ses démarches entreprises dans le recueil des données nécessaires à la réalisation de son mémoire.

Il participe à l'évaluation du stage selon les modalités qui sont définies par l'INSPE. Cette évaluation s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

Modalités d'intervention

Le tuteur sensibilise l'étudiant aux enjeux et à la mise en œuvre des programmes, des référentiels et des textes institutionnels, lui permet d'observer des séquences ou des projets, de les situer dans la progression annuelle. Il explicite les éléments utiles à la compréhension des choix effectués. Il aide également l'étudiant à concevoir, mettre en œuvre et analyser des séquences : préparation, intervention, bilan.

Le tuteur accompagne l'étudiant, en sa présence et sous sa responsabilité, dans la prise en charge d'une partie significative des séances au regard de la durée totale du stage. Il lui fait percevoir l'importance du travail des équipes pédagogiques ou éducatives, notamment au travers d'actions interdisciplinaires, de pratiques collectives ou de partenariats avec d'autres structures. Le tuteur aide l'étudiant stagiaire professeur à situer la fonction enseignante au-delà d'une discipline et du strict cadre d'une classe.

Le tuteur fait découvrir, en partie et autant que possible, à l'étudiant :

- le fonctionnement d'un établissement et de ses différents acteurs ;
- les documents utiles à la compréhension du contexte et des choix de l'établissement (projet d'établissement, contrat d'objectifs, règlement intérieur, circulaire de rentrée, etc.) ;
- les services administratifs, le centre de documentation, le pôle médico-social, la vie scolaire : règlement intérieur, surveillance, absentéisme, ... ;
- les réunions statutaires : conseils de classe, conseils d'enseignement, conseil pédagogique, conseil d'administration, ... ;
- le cas échéant les dispositifs spécifiques (devoirs faits, accompagnement personnalisé, aide personnalisée, PPRE, PPS, PAI, ...) ;
- les relations avec les parents, les usagers et partenaires de l'école ;
- les sorties scolaires, la charte académique intervenants extérieurs.

Le tuteur participe aux dispositifs d'échanges d'informations et d'accompagnement mis en place par l'INSPE, notamment dans le cadre de l'évaluation du stage qui s'effectuera via la plateforme SOPA.